



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le vingt-cinq novembre à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Laurent LINQUETTE, Maire ;

PRÉSENTS : Annaëlle CHATELAIN, Roland MAZAUDIER, Françoise LESCOËT, Gilbert DERUS, Antoine ARTCHOUNIN, Laurence MARINIER, Frédéric MOREIRA Ayda HADIZADEH, Serge GOUGEROT,

Alain RICHARD, Marie MAZAUDIER, Bernard ROZET, Ali BOUGAA, Marc BILLAND, Saïd BOURDACHE, Emmanuèle PROD'HOMME, Benoît DUFOUR, Adeline GELYS, Chrystelle ZAMI, Elisabete CORREIA MONTEIRO, Romain TOSELLO-ORSOLA, Yasmine MESSAOUDI, Véronique PELISSIER, Henri POIRSON, Béatrice PRIEZ, Isabelle YATOUNGOU, Nadia BERTRAND Guillaume POUJOL DE MOLLIENS, Marie-Noëlle FRATANI, Sylvain BERTHE.

POUVOIRS :

Harielle LESUEUR qui avait donné pouvoir à Laurence MARINIER
Cédric BEN AMMAR qui avait donné pouvoir à Roland MAZAUDIER

EXCUSÉES : Farida AIT SI ALI, Marie-Claude CLAIN ;

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Gilbert DERUS

LES DÉLIBÉRATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRÈS DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021.

ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET BILAN DE LA CONCERTATION

Le Conseil adopte, par 25 voix pour et 8 absentions, la révision du Plan Local d'Urbanisme. Il confirme que la concertation s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 12 février 2015 modifiée le 25 juin 2015, arrête le bilan de la concertation et arrête le projet du Plan Local d'urbanisme.

CONTRAT D'AMÉNAGEMENT RÉGIONAL – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

Le Conseil, à l'unanimité, approuve les projets présentés au titre du contrat d'aménagement régional et approuve les plans prévisionnels de financement présentés et la répartition des subventions, notamment :

- La demande de 250 000 € au Département au titre du contrat d'aménagement régional pour l'extension du groupe scolaire des Bourseaux,
- La demande de 700 000 € à la Région au titre du contrat d'aménagement régional pour l'extension du groupe scolaire des Bourseaux,
- La demande de 250 000 € au Département au titre du contrat d'aménagement régional pour les travaux d'extension du groupe scolaire Le Nôtre,



- La demande de 300 000 € à la Région au titre du contrat d'aménagement régional pour les travaux d'extension du groupe scolaire Le Nôtre,
- les demandes de 300 000 € de subventions à la CAF sur chacun des deux projets.

AFFERMAGE POUR LA GESTION DU SERVICE PUBLIC DE GOLF COMMUNAL – APPROBATION DU CONTRAT ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil municipal vote, par 31 voix pour et 2 voix contre, la délégation de service public par contrat d'affermage à conclure avec la société UGOLF et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer le contrat et tout document utile à sa mise en oeuvre.

CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME CEE ACTEE – AAP MERISIER

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, la prise en compte des dispositifs de la convention AAP MERISIER et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention AAP MERISIER.

MISE EN OEUVRE DU TÉLÉTRAVAIL – APPROBATION DU PROTOCOLE

Le Conseil municipal adopte, par 31 voix pour et 2 voix contre, le protocole fixant les modalités d'entrée en vigueur, le champ d'application ainsi que les formes, lieux et horaires de télétravail envisagés.

APUREMENT DU DÉFICIT DE CAISSE DE LA RÉGIE DE RECETTES DES HORODATEURS

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, l'apurement du déficit de caisse de la régie de recettes des horodateurs d'un montant total de 170,65 €.

DÉROGATION AU REPOS HEBDOMADAIRE

Le Conseil municipal donne, par 31 voix pour et 2 voix contre, un avis favorable aux demandes de dérogation au repos dominical pour l'année 2022.

RALLIEMENT À LA PROCÉDURE DE RENÉGOCIATION DU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION (CIG)

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, la participation de la commune à la renégociation du contrat d'assurance que le CIG va engager début janvier 2022.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le conseil, à l'unanimité, autorise au 1^{er} décembre 2021 les modifications suivantes :



EMPLOI/SERVICE	ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	TEMPS DE TRAVAIL
Agent d'accueil à l'hôtel de ville	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif	Temps complet
Responsable du secteur soutien à domicile	Adjoint administratif principal de 2ème classe	Adjoint administratif	Temps complet
Electricien	Agent de maîtrise principal	Adjoint technique	Temps complet
Animateur jeunesse à la Maison de quartier de Chennevières	Animateur	Adjoint d'animation	Temps complet
Agent d'accueil polyvalent au service des affaires générales	/	Adjoint administratif	Temps complet
Directeur adjoint à la crèche familiale	Infirmier en soins généraux de classe normale	Infirmier en soins généraux de classe supérieure	

AVENANT À LA CONVENTION AVEC LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DU CABINET MÉDICAL DU SAUT DU LOUP

Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité en faveur de l'avenant à la convention portant sur la réalisation des travaux au sein des locaux de ce cabinet et de leur prise en charge financière par la commune. Le maire, ou son représentant, est autorisé à signer cet avenant.

CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉSIGNÉE ENTRE LA COMMUNE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE POUR LA CONSTRUCTION DE LA CRÈCHE LIESSE II

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de maîtrise d'ouvrage désignée pour la construction de la crèche Liesse II à Saint-Ouen l'Aumône et autorise le Maire, ou son représentant, à la signer. Il autorise également Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de tout organisme compétent pour le financement de cette opération.



CRÉATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

Le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, en faveur de la création de la commission communale d'accessibilité. Un arrêté du Maire précisera sa composition.

DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE ASSOCIÉ À LA COMMISSION UNIQUE

Le Conseil municipal procède, à l'unanimité, à la désignation d'un nouveau membre associé pour le compte du groupe « Décidons SOA » : Madame Patricia TANQUEREY, en qualité de titulaire.

DÉSIGNATION D'UN SUPPLÉANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL INDUSTRIEL

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la désignation de Madame Nadia BERTRAND en qualité de suppléante au Conseil d'administration du Lycée d'Enseignement Professionnel Industriel de la commune.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Saint-Ouen l'Aumône, le : 30 novembre 2021

Le Maire,

Laurent LINQUETTE